

En Bref

Intercommunalité : Communauté de communes de Ussel-Meymac Haute-Corrèze

Nombre d'habitants : 245

Densité démographique : 8 habitants/km²

Nombre de propriétaires forestiers : 211

Surface forestière moyenne : 7 ha/propriétaire

Surface de la commune : 3012 ha
86% de forêt privée

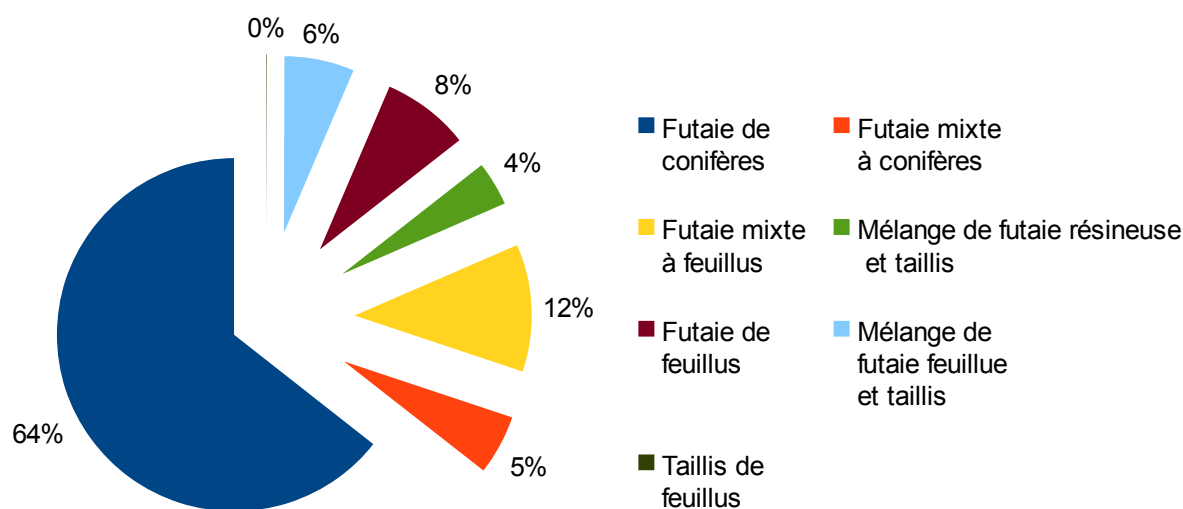
Surface forestière : 1830 ha

Taux de boisement : 61%

Présence de sites Natura 2000 :

Tourbières et fonds tourbeux de Bonnefond Péret-Bel-Air (100 ha)

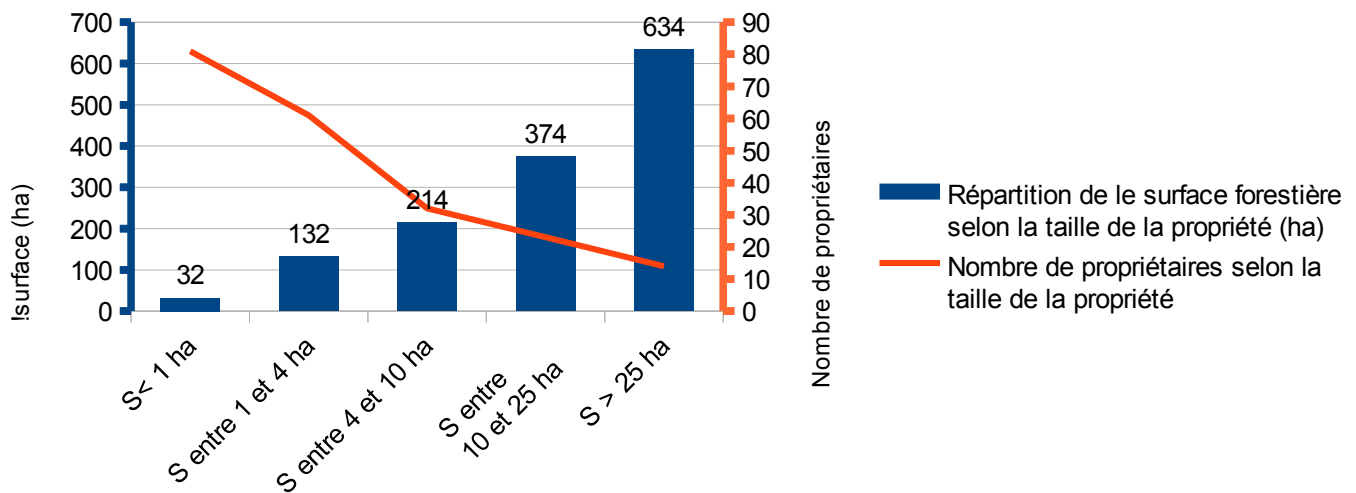
• **Couverture forestière par type de peuplements :**



	Futaie de conifères	Futaie mixte à conifères	Futaie mixte à feuillus	Mélange de futaie résineuse et taillis	Futaie de feuillus	Mélange de futaie feuillue et taillis	Taillis de feuillus	Total
Surface (ha)	1175	100	213	74	146	116	1	1989 ha

Tableau 1 : Répartition de la couverture forestière par type de peuplements (source IFN, 2003)

- **Caractéristiques de la propriété forestière :**



			Forêt publique		Forêt privée disposant de			% de forêt disposant de document de gestion durable
Commune	Surface	Surface boisée	Surface forêt gérée par l'ONF	% forêt gérée par l'ONF	PSG	RTG	CBPS	
Davignac	3010 ha	1830 ha	250 ha	14 %	320 ha	69 ha	31 ha	37 %

Tableau 2 : Modes de gestion de la propriété forestière sur le commune de Davignac

- **Quelques informations sur la chouette de Tengmalm**



Figure 1 : Chouette de Tengmalm
Crédit photo : Jean-Louis Corsin

La **chouette de Tengmalm** est un petit rapace nocturne forestier. Sa taille n'excède pas 30 cm pour un poids de 110 à 130 g. Elle niche au sein de massifs forestiers de plusieurs centaines d'hectares d'un seul tenant, dans d'anciennes loges de pic noir. Elle se nourrit de petites proies, principalement des micro-mammifères forestiers.

On dénombre 1 500 à 2 500 couples en France et 36 800 à 70 900 (hors Russie) en Europe. L'effectif est stable à fluctuant pour la France mais en fort déclin en Europe. En limousin, 4 à 10 couples sont contactés chaque année, principalement sur les communes du PDM*. Son statut est donc fragile sur ce territoire, ce qui justifie des mesures de conservation en sa faveur.

Cette espèce emblématique du territoire est dépendante de la conservation des peuplements qui constituent son habitat. Le maintien de 1 à 3 ha de hêtres âgés pour 100 ha paraît suffisant pour maintenir l'espèce, dans la mesure où les arbres à cavités sont conservés (10 arbres à cavités pour 100 ha). (Source : SEPOL)

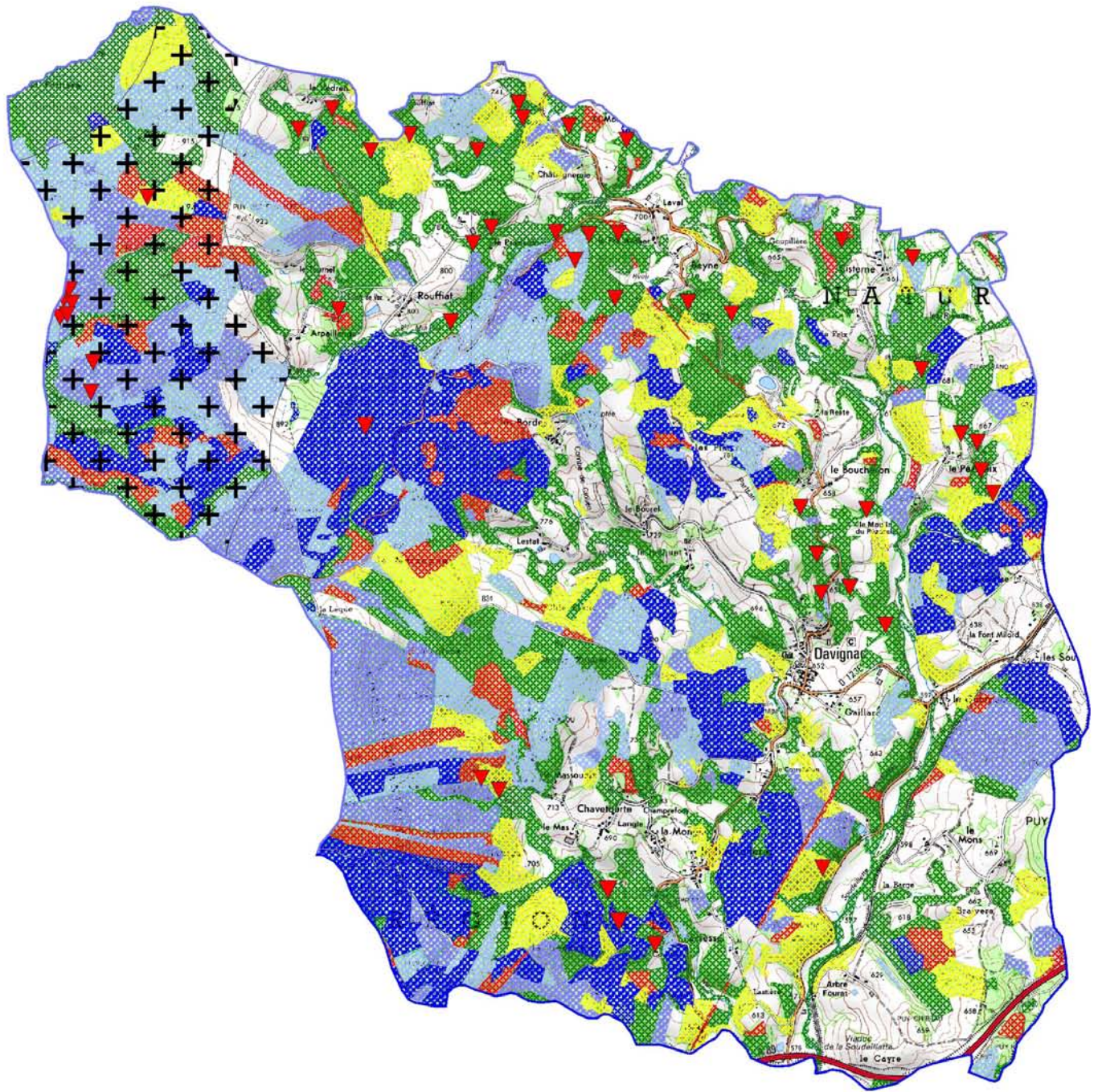
La chouette de Tengmalm est protégée au titre de l'annexe 1 de la directive oiseaux (protection de la commission européenne) et bénéficie d'une protection totale sur le territoire français depuis l'arrêté ministériel du 17 avril 1981 relatif aux oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire

* PDM : Plan de Développement de Massif « Chouette de Tengmalm »






Figure 2 : arbres à loges
Crédit photo : Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin




- Carte de répartition des grands ensembles forestiers avec données ornithologiques





Légende

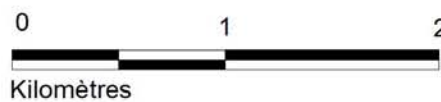
Données peruplements forestiers

-  Jeunes plantations résineuses
-  Plantations résineuses en développement
-  peuplements résineux murs

-  Peuplements feuillus
-  Peuplements mixtes (feuillus et résineux)
-  Coupes rases et fourrés

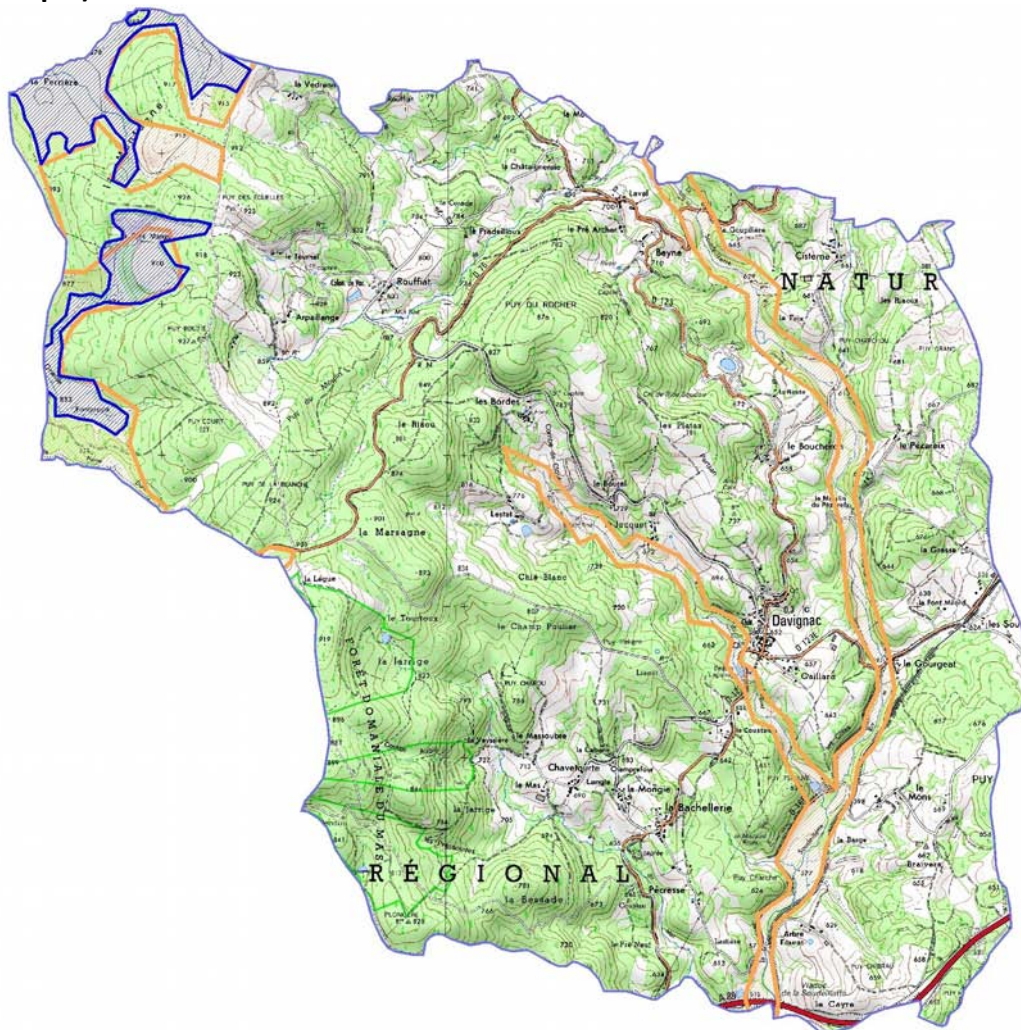
Données ornithologiques

-  Observation de loges de Pic Noir
-  Zone de présence de la Chouette de Tengmalm



Données:
SCAN25©-© IGN - 2007
Parc Naturel Régional de Millevalles en Limousin
Cabinet d'expert Forestiers Riboulet
Centre Régional de la Propriété Forestière

- Carte des sites Natura 2000 et ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique).



Légende

Sites Natura 2000

 Zone spéciale de conservation

ZNIEFF

 ZNIEFF de type 1 et 2

Données:
SCAN25@© IGN - 2007
DREAL Limousin



Sites Natura 2000	Tourbières et fonds tourbeux de Bonnefond Péret Bel Air	Total (en ha)
Structure animatrice	PNRML	
Davignac	100	100

Tableau 3 : Zonages environnementaux sur la commune de Davignac

Le Plan de Développement de Massif est financé par
l'Europe, la Région Limousin et le Parc Naturel
Régional de Millevaches en Limousin

Juillet 2013



Centre Régional de la Propriété Forestière – Antenne d'Egletons – 1, rue de Soudeilles – 19300 EGLETONS
Téléphone : 05-55-93-96-50 Courriel : egletons@crpf.fr

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin – Maison de Millevaches – 20, Place des Porrots – 19250 MEYMAC
Téléphone : 05-55-95-10-01 Site internet: www.pnr-millevaches.fr